



Dans le cadre du **recensement de la population 2015**, **4 agents recenseurs** vont venir à la rencontre des Lourdaises et Lourdais **entre le 15 janvier et le 21 février 2015**.

Claude NERIN, Jérôme DOYA, Pascal M'BARCK et Hubert LAHEUGUERE-LOUSTALET (voir photo ci-dessous) **se présenteront directement chez vous**, munis de leur carte officielle, ils vous remettront les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Ils viendront ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.



Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Il est important de rappeler que se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Plus d'informations au 05.62.42.54.43 ou à etatscivil@ville-lourdes.fr

Service Etat Civil, Mairie de Lourdes, Villa Gazagne, 2 rue de l'Hôtel de Ville, 65100 Lourdes

Pour plus d'information sur le recensement : www.le-recensement-et-moi.fr